



République Française

Ville de Saint-Claude

Extrait des Registres des Arrêtés

**TRAVAUX – ÉLAGAGE ET ÉVACUATION DE VÉGÉTAUX
RUE DU GÉNÉRAL DE GAULLE**

RÉGLEMENTATION DE LA CIRCULATION

I – 2025 – 384

Le Maire de la Ville de SAINT-CLAUDE,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L. 2212-2, L. 2213-1 et L. 2213-2,

VU l'article L. 325-1 du Code de la Route,

VU la délibération n°17/16 du 24 février 2022 portant tarification de l'occupation du domaine public à compter du 1^{er} mars 2022,

CONSIDÉRANT qu'il convient de prendre toutes mesures utiles en vue d'assurer la commodité, la sécurité et le bon ordre nécessaires aux travaux réalisés par les services techniques de la Ville de Saint-Claude,

ARRÊTE

Article 1^{er}. : Afin de permettre aux services techniques municipaux d'élaguer et évacuer des végétaux, les mesures suivantes sont prescrites, **du lundi 24 novembre à 7h au vendredi 28 novembre 2025**, suivant l'avancement du chantier :

Face au n°17 rue du Général de Gaulle :

- La circulation des véhicules est interdite, sauf secours.

Article 2. : Ces prescriptions sont signalées aux usagers par des panneaux réglementaires mis en place par les services techniques municipaux. Ceux-ci doivent prendre toutes les dispositions nécessaires à la délimitation et la sécurisation du chantier ainsi qu'au maintien de la signalisation de jour comme de nuit.

Article 3. : Outre les recours gracieux qui s'exercent dans les mêmes délais, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Besançon dans les deux mois à compter de sa notification au pétitionnaire.

Le présent arrêté n'occasionne aucune facturation.

Article 4. : Monsieur le Commandant de la Compagnie de Gendarmerie de Saint-Claude, Monsieur le Chef de la Police municipale et Monsieur le Directeur des Services Techniques, sont chargés de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié conformément à l'article L.2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales

Saint-Claude, le 21 novembre 2025
Le Maire, Jean-Louis MILLET



